



## Rentrée scolaire 2018

# Le point sur la mise en œuvre des promesses du candidat Macron

En cette 2<sup>ème</sup> rentrée scolaire pour Emmanuel Macron, VERS LE HAUT, le think tank dédié aux jeunes et à l'éducation propose un tour d'horizons de l'avancée des réformes pour l'école et livre son analyse. Pendant la campagne présidentielle, Emmanuel Macron avait affirmé que l'éducation était son « combat prioritaire ». Promesse tenue ?

Au sommaire :

- Dédoublage des classes CP et CE1 en zones d'éducation prioritaire
- Les rythmes scolaires
- Retour aux fondamentaux
- Réforme du BAC
- Autonomie des établissements scolaires
- Évaluations en CP, CE1 et 2<sup>nde</sup>
- Revalorisation de la fonction enseignante
- ....

*Lancé en 2015, VERS LE HAUT est un think tank dédié aux jeunes, aux familles et à l'éducation. Hors du champ partisan, il contribue au débat public à travers des propositions en impliquant des acteurs de terrain, des jeunes et des familles, des experts et des membres de la société civile.*

[www.verslehaut.org](http://www.verslehaut.org)

Marc Vannesson, délégué général de VERS LE HAUT, est à votre disposition pour commenter ce tableau, analyser la rentrée scolaire et les chantiers Education du Président.

Contact presse – Sixte-Anne Rousselot

[sixte-anne.rousselot@verslehaut.org](mailto:sixte-anne.rousselot@verslehaut.org) – 01 43 21 34 85 / 06 33 31 14 91

Dédoubler les classes de CP et CE1 en REP et REP + pour arriver à des effectifs de 12 élèves/classe et évaluer le dispositif

- Sur les 3 700 classes de CP de REP+,
  - 2 200 classes ont été dédoublées sur l'année scolaire 2017/2018.
  - 89% des classes de CP en REP+ accueilleraient au maximum 15 élèves.
- A la rentrée, la mesure sera étendue aux autres classes de CP en REP+ et en REP et à une partie des classes de CE1.  
**Au total, 5 400 classes seront concernées.**
- Un premier bilan de la mesure est prévu pour janvier. Il sera effectué par la DEPP (*Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance - ministère de l'Éducation nationale*). Les enseignants touchés par le dispositif sont d'ores et déjà invités à faire remonter leurs expériences.
- Selon une enquête du Snuipp,
  - **90% des enseignants concernés constatent une amélioration du climat dans la classe**
  - **Plus de 7 enseignants sur 10 considèrent que les acquisitions des compétences par les élèves sont plus rapides.**

**Mesure phare de l'ère Blanquer, la réforme a été mise en œuvre dans l'urgence pour la rentrée 2017. Si certaines écoles n'ont pas pu mettre en œuvre la réforme, à temps, faute de locaux adaptables ou d'enseignants disponibles, le dispositif est globalement apprécié des enseignants.**

Le dispositif qui se substitue progressivement au dispositif « *Plus de maitres que de classes* » (qui mobilisait 5000 enseignants) s'est parfois traduit par une réalité proche : dans un cas sur 5, 2 enseignants étaient dans une même classe (au lieu d'un dédoublement réel.)

Si on reproche souvent à l'Éducation nationale sa lenteur, dans ce cas, la mise en œuvre de la réforme a été plutôt rapide. C'est un acte de volontarisme intéressant pour montrer qu'il n'y a pas de fatalité en matière éducative. Le bilan de janvier permettra de tirer des conclusions fiables.

Laisser à chaque commune la libre appréciation de la

- Près d'1 commune sur 2 était déjà revenue à la semaine de 4 jours lors de la rentrée 2017. Et ce sont près de 80% des communes qui devraient

Cette mesure, attendue par une partie du monde enseignant et surtout par les collectivités locales qui n'avaient pas apprécié la mise en œuvre coûteuse de

<p>réforme des rythmes scolaires</p>	<p>revenir à la semaine de 4 jours pour septembre (<i>estimation faite par l'Association des Maires de France</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Les ministères de la Culture, de l'Éducation nationale et des Sports ont lancé conjointement le « Plan mercredi » en juin 2018.</b> Destiné à assurer une meilleure articulation des temps scolaires et périscolaires, le plan propose aux communes revenues à la semaine 4 jours des facilités pour mettre en place d'activités à « <i>ambition éducative</i> ».</li> </ul>	<p><b>la semaine de 4,5 jours/semaine, répond davantage à un enjeu politique et budgétaire qu'à une réflexion éducative.</b></p> <p>Le chantier des rythmes scolaires, et de la prise en compte des temps de l'enfant, reste ouvert...</p>
<p>Insister sur les savoirs fondamentaux à l'école primaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Publication en avril 2018 de 4 circulaires à destination des enseignants.</b> Ces circulaires détaillent des recommandations pédagogiques pour « <i>faciliter l'apprentissage des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui</i> ».</li> <li>• Ces circulaires préconisent notamment la pratique d'une dictée quotidienne ou du 15 minutes de calcul mental par jour, le recours à des manuels de lecture plutôt qu'à des photocopies...</li> </ul>	<p>Le ministre l'a reconnu lui-même, la plupart des recommandations étaient déjà mises en oeuvre dans les écoles avant la publication des circulaires.</p> <p>Les mesures proposées par le ministre de l'Éducation nationale ont pourtant suscité de nombreuses réactions, notamment sur les réseaux sociaux. Certains professeurs les contestent car ils sont attachés à leur « <i>liberté pédagogique</i> ».</p> <p><b>Pour VERS LE HAUT, ces recommandations sont davantage des piqûres de rappel nécessaires mais non suffisantes pour réformer en profondeur le système scolaire.</b> Elles devraient être combinées à un renouvellement en profondeur de la formation des enseignants.</p>

## Réformer le BAC

- Le « *nouveau bac* » a été présenté cet hiver. Le BAC 2021 devrait mettre fin aux séries L, ES et S, et introduit entre autres un « grand oral » en terminale et 40% de contrôle continu.
  - Les élèves qui rentrent en 2<sup>nde</sup> en septembre 2018, expérimenteront ce nouveau bac en 2021.
- ⇒ Pour tout comprendre de la réforme du BAC en un graphique, [cliquez-ici](#).

Véritable rituel, le baccalauréat ne satisfaisait personne entièrement. Et pourtant, dès qu'une réforme se profilait à l'horizon, les passions se déchaînaient. Cette nouvelle forme du BAC semble être un bon compromis.

Pourtant, au-delà des modalités pratiques de l'examen, ce qui est en jeu c'est davantage la finalité de l'épreuve et l'organisation générale de notre système éducatif. La réforme du BAC, combinée à celle sur l'Enseignement supérieur, semblent aller dans le bon sens pour assurer un continuum éducatif entre le lycée et le post bac.

**Mais VERS LE HAUT préconise un changement encore plus en profond du système scolaire où tous les talents seraient mieux valorisés. En passant d'un système pyramidal très élitiste à un système en étoile, où le potentiel de chacun serait pris en compte et où les voies professionnelles et technologiques seraient aussi des voies d'excellence.**

VERS LE HAUT propose par exemple la suppression de la dénomination « bac général » et une politique beaucoup plus volontariste en matière de formation tout au long de la vie, afin de sortir de l'obsession du diplôme.

<p>Donner aux établissements scolaires une plus grande autonomie</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pendant la campagne, Emmanuel Macron a promis aux chefs d'établissement et à leurs équipes, davantage de liberté dans l'élaboration de leur projet pédagogique, tout en prévoyant une plus grande liberté de recrutement pour les établissements en zone prioritaire.</li> <li>• Pour l'instant, le gouvernement ne semble pas faire de ce chantier une priorité.</li> <li>• A noter : un rapport d'une mission flash menée par deux députées, et publié le 1<sup>er</sup> août, préconise une évolution du statut de directeur d'école primaire et un renouvellement de l'organisation de l'école primaire.</li> </ul>	<p>Au printemps, un rapport de l'OCDE, publié à partir des résultats de l'enquête PISA, montrait qu'une plus grande autonomie de recrutement des enseignants dans les établissements était un levier efficace dans la lutte contre les inégalités (plus performant qu'une petite réduction d'effectifs dans les classes).</p> <p>Pour VERS LE HAUT, il s'agit d'un chantier à ouvrir, pour lutter contre les difficultés de recrutement et de fidélisation des enseignants qualifiés, particulièrement dans les établissements de REP/REP+.</p>
<p>Mettre en place des évaluations nationales en CP, CE1 et 2<sup>nde</sup></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 évaluations nationales seront généralisées à la rentrée 2018, en CP, CE1 et en 2<sup>nde</sup>.</li> <li>• En CP : 2 évaluations nationales en février et en septembre. En CE1, une seule en septembre.</li> <li>• Ces évaluations seront passées sur un cahier d'exercices, rédigés conjointement par le conseil scientifique de l'Education nationale et la DGESCO, les enseignants devront ensuite saisir les résultats en ligne. Les parents recevront les résultats de leurs enfants. Si les résultats s'avèrent mauvais, les enseignants se verront proposer des pistes de remédiation, et l'inspection obtiendra une copie pour « pilotage ».</li> </ul>	<p><b>L'évaluation n'est jamais une fin en soi. Il s'agit donc de bien expliquer aux enseignants, aux élèves et aux familles leurs finalités et leur fonctionnement.</b></p> <p>Il reste aussi à voir comment ces résultats seront exploités à un triple niveau : national, académique et au niveau de la classe.</p> <p>Elles peuvent devenir des outils de pilotage utile, à condition d'avoir une approche intelligente, qui ne se limite pas à la distribution de bons ou de mauvais points.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2<sup>nde</sup>, quelle que soit la voie (générale, professionnelle ou technologique), l'élève remplira deux tests de 50 minutes chacun, en français et en maths, directement sur une plateforme numérique.</li> </ul>	<p>L'enjeu majeur est notamment de pouvoir proposer des moyens humains et matériels adaptés pour remédier aux difficultés qui seront repérées.</p>
<p>Revalorisation du statut et de la fonction d'enseignant</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Des annonces ont été faites par Edouard Philippe et Jean-Michel Blanquer :</b> « <i>Au mois de septembre, une prime de 1000€ net va être donnée aux personnels dans les REP + (réseaux d'éducation prioritaire). En septembre 2019, ce sera 2000€ net. Et en septembre 2020, 3000€ net.</i> ». Cette prime fait suite à une promesse de campagne du candidat Macron.</li> </ul> <p>Ils évoquent d'autres pistes possibles comme « <i>développer les heures supplémentaires, attirer les personnes susceptibles de rejoindre l'éducation nationale dans une seconde carrière.</i> »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sur la formation des enseignants, Jean-Michel Blanquer a ouvert la réflexion, en répondant notamment à un référé assez critique de la Cour des Comptes sur la mise en place des Ecoles supérieures du Professorat et de l'enseignement (juin 2018).</b></li> </ul> <p>Dans son livre « <i>Construisons ensemble l'école de la confiance</i> » (publié en mai 2018) et dans un entretien du 2 août avec le Premier ministre dans le journal <i>Ouest-France</i>, le ministre évoque une</p>	<p><b>Les réformes éducatives n'auront aucun impact si l'on n'est pas capable d'attirer, de former et de fidéliser les meilleurs talents au service de l'éducation.</b></p> <p>La crise des vocations éducatives menace alors que près d'1/4 des postes ne sont pas pourvus aux concours de l'enseignement.</p> <p>82,5% des enseignants sondés par l'UNSA-Education en 2017, jugent que leur rémunération n'est pas « <i>à la hauteur de leur qualification</i> ». Il faudrait sortir du compromis salarial actuel qui ne satisfait plus personne.</p> <p>Le gouvernement reverra-t-il l'organisation du travail des enseignants -pour mieux intégrer leurs missions, hors heures d'enseignement - en échange de meilleures rémunérations ?</p> <p>Avant d'être ministre, Jean-Michel Blanquer plaidait pour l'annualisation, voire la pluri-annualisation du temps de travail des enseignants...</p>

	<p>évolution dans le concours de recrutement et le développement du pré-recrutement et du tutorat.</p>	
<p>Mobiliser des jeunes en service civique pour améliorer la maîtrise du langage en maternelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cette promesse de campagne</b> - <i>qui avait été soufflée par l'association Unis-Cité – n'a pas été explicitement concrétisée même si de plus en plus de volontaires effectuent des missions de service civique au sein d'établissements scolaires.</i> Les volontaires contribuent notamment au dispositif « devoirs faits ».</li> <li>• En revanche, lors des Assises de la maternelle, en mars 2018, le Président de la République a annoncé l'abaissement de l'instruction obligatoire de 6 à 3 ans. Cette annonce ne fait suite à aucune promesse de campagne mais devrait pourtant voir le jour à la rentrée 2019. Pour accompagner cette mesure, le ministère prévoit la création de 800 postes.</li> </ul>	<p>Certainement pleinement occupé par le nouveau Service National Universel, Emmanuel Macron et son gouvernement se sont peu penchés sur le contenu des missions du service civique. <b>Cette annonce de campagne en faveur d'une meilleure maîtrise du langage chez les plus jeunes, étaient pourtant intéressante dans la perspective d'une plus grande égalité des chances, sachant combien les écarts entre les enfants de 3 ans dans la maîtrise du langage sont déterminants pour la suite du parcours scolaire...</b></p> <p>Pour ce qui est de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire, même si l'âge de 6 ans était figé depuis la loi Ferry de 1882, et n'avait fait l'objet d'aucune modification depuis, dans les faits, cette réforme ne sera suivi d'aucun grand chamboulement... <b>En effet, déjà 97,7 % des enfants de 3 ans sont déjà scolarisés !</b></p>
<p>Revenir sur la réforme du collège</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Depuis juin 2017, date de publication d'un décret du ministère permettant l'assouplissement de la réforme du collège de 2016, mise en place par Najat Vallaud-Belkacem :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les collèges sont autorisés à restaurer les classes bilangues,</li> <li>- un seul EPI (<i>enseignement pratique interdisciplinaire</i>) au lieu de deux, est désormais obligatoire dans la scolarité du collégien, et aucune</li> </ul> </li> </ul>	<p>Mauvaise nouvelle pour les partisans de la continuité des réformes éducatives... Même si elle n'a pas été à proprement abolie, la réforme du collège de 2016 n'aura pas fait long feu.</p> <p>Cette réforme ayant fait l'objet de vives polémiques, le retour en arrière est apparu comme un geste d'apaisement.</p>

	<p>thématique n'est imposée, - les options latins et grecs sont remises au goût du jour.</p>	
<p>Mettre en place un accompagnement personnalisé des élèves : stages de fin d'été au primaire et après la classe au collège</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le programme « <i>devoirs faits</i> » est proposé aux collégiens sur principe du volontariat depuis le retour des vacances de Toussaint 2017.</b> Il s'agit de proposer aux élèves qui le souhaitent un accompagnement aux devoirs après la classe.</li> <li>• Des stages de remise à niveau de fin d'été pour les élèves de primaire, ont été proposées aux élèves du CP au CM2 sur la base du volontariat, dès 2017. Ces stages sont assurés par des professeurs volontaires bénéficiant d'une rémunération <i>ad-hoc</i>.</li> </ul>	<p>La nette priorité donnée au primaire est une bonne nouvelle. Par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE, la France dépense 37% de plus par élève au lycée et 15% de moins au primaire.</p> <p>Redéployer des moyens du secondaire vers le primaire est une intention largement partagée... mais qui se heurte cependant à la réalité démographique pour les années à venir : on attend une augmentation de 50 000 élèves au collège et au lycée pour la rentrée 2017 (+ 17 000 en 2018). Cette hausse s'explique par l'arrivée de générations nombreuses en terminale (les élèves nés en 2000, et en 6e (ceux nés en 2006/2007).</p>
<p>Autoriser à nouveau le redoublement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le redoublement même s'il doit rester « exceptionnel », selon les mots du ministre, est une procédure à nouveau autorisée depuis un décret entré en vigueur en février dernier.</b></li> </ul> <p>L'élève peut désormais redoubler, mais toujours à plusieurs conditions : qu'une seule fois, sur proposition des professeurs, la décision finale revenant aux parents.</p>	<p><b>Le ministre qui revendiquait une « <i>inflexion importante</i> » sur la possibilité de redoubler reste, en réalité, dans la lignée de la loi de refondation de l'école de 2013.</b></p> <p>La procédure de redoublement demeure exceptionnelle même si elle ne reste plus cantonnée aux deux situations évoquées dans la loi de 2013 : celles de « <i>rupture d'apprentissage</i> » (en cas de maladie par exemple) ou à la fin de la 3<sup>ème</sup>/2<sup>nde</sup> quand l'élève n'obtient pas l'orientation souhaitée.</p>



## Interdiction du portable dans les enceintes des écoles et des collèges

- Une loi en faveur de l'interdiction totale ou partielle du téléphone portable dans les enceintes des écoles et des collèges, a été adoptée le 30 juillet par les députés, à 62 voix pour, et une voix contre. Les députés socialistes, insoumis, ou républicains se sont abstenus.
- Quelques exceptions seront toutefois accordées « pour des usages pédagogiques », laissés à l'appréciation de chaque établissement dans son règlement intérieur, ou pour les enfants handicapés.

Depuis 2010, le code de l'éducation instaure déjà cette interdiction pour les élèves « *d'utiliser un téléphone mobile dans les écoles maternelles, élémentaires et les collèges* ». Mais jusque-là, l'interdiction était difficile à mettre en œuvre.

Selon le gouvernement, le nouveau dispositif législatif permettrait de faciliter cette mise en oeuvre. A droite, comme à gauche, on qualifie cette mesure « *d'opération de communication qui ne va rien changer* ». Dans les écoles, on s'interroge encore sur les sanctions à adopter pour les élèves en cas d'utilisation de leurs téléphones...